

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JANVIER 2016

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la Mairie de Champagne en Valromey le mardi 12 janvier sous la présidence de Monsieur Le Maire Monsieur JUILLET Claude.

Etaient présents : Mesdames Eveline BONDET, Bernadette ELGER, Marcelle GAILLARD, Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Messieurs Claude JUILLET, Philippe GONDARD, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL et Jacques TARDY.

Absente : Mme CONVERT Martine.

Secrétaire de séance : Mr GONDARD Philippe

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Modification des tableaux des emplois permanents à temps non complet de la collectivité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'augmentation constante du nombre d'enfants dans les écoles maternelle et élémentaire a nécessité l'ouverture d'une 7^{ème} classe depuis la rentrée scolaire 2015-2016 entraînant ainsi une fréquentation plus importante d'élèves au TAP, à la garderie et à la cantine.

Tout cela impacte l'organisation des services de la collectivité : augmentation des besoins en terme de personnel, modification des emplois du temps et augmentation des temps de travail pour certains agents.

Ainsi il conviendrait, à compter du 1^{er} février 2016 de modifier le tableau des emplois permanents à temps non complet comme suit :

- Supprimer un actuel poste d'animation d'une durée hebdomadaire annualisée de 27h34mn et créer un poste similaire d'une durée hebdomadaire annualisée de 32h04mn sous réserve d'un avis favorable du comité technique paritaire,
- Supprimer un actuel poste d'adjoint d'animation de 32h00mn et créer un poste similaire d'une durée hebdomadaire de 33h24mn.
- Supprimer l'actuel poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe faisant fonction d'agent polyvalent d'une durée hebdomadaire de 26h et créer un poste similaire d'une durée hebdomadaire annualisée de 33h03mn.

Par ailleurs, afin d'assurer l'entretien des nouveaux locaux de la mairie, il conviendrait de créer un poste d'agent d'entretien à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints Techniques. La durée hebdomadaire de service pourrait être de 4h30 à compter du 18 janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire.

Eclairage public au stade municipal.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14/09/2015 sollicitant l'aide financière du département de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2016 pour la pose de poteaux pour l'éclairage public au stade municipal et précise que lors de sa réunion de décembre 2015, l'Assemblée Départementale a décidé de pré-réserver à la commune de Champagne-en-Valromey une subvention de 1566.00€ correspondant à un taux d'intervention de 15% d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 440.00€.

Pour que la réservation de cette participation financière départementale se confirme par une attribution effective de subvention, le plan de financement définitif du projet précité après, doit être approuvé.

- Coût des travaux HT : 10 440,00€
- Subvention départementale pré-réservée : 1 566,00€
- Autofinancement 8 874,00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le plan de financement et confirme son intention de réaliser les travaux précités.

Commune Nouvelle

Une réflexion a été engagée, à nouveau, suite à la décision de toutes les communes du Valromey, à l'exception de Champagne, de valider le projet du Préfet qui nous réunirait au Plateau d'Hauteville.

Malgré la conviction que le bassin de vie des communes du Bas Valromey est bien Bugey-Sud, et la quasi-certitude qu'une communauté de communes de 11 000 habitants sera à terme inappropriée, des élus persistent dans leur décision.

Ce choix amène le Conseil Municipal de Champagne à craindre des divergences d'opinions importantes à l'intérieur d'une nouvelle commune à 5.

Il est compliqué de mener ce projet en cours de mandat, alors que des textes nous inondent pour l'élaboration de nouvelles entités administratives de toutes sortes (commune nouvelle, intercommunalité, cantons, SCOT, régions.....)

La commune de Champagne considère que la création d'une commune nouvelle à 5 risque de déstabiliser son organisation et réduire son dynamisme et qu'il serait préférable d'envisager, dans un premier temps, une commune nouvelle à 2 ou 3.

Il a donc été décidé, à l'issue d'un vote à main levée, de poursuivre la réflexion avec les communes de Sutrieu et Belmont Luthézieu si elles jugent pertinente cette proposition.

Vidéosurveillance

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de vidéo protection est en cours sur la commune avec 3 caméras « en patrouille » : deux en centre-ville et une vers le stade avec un devis qui s'élève à 16520€ HT pour une première entreprise. Un deuxième devis a été demandé à une entreprise concurrente, une actualisation du devis avec caméras motorisée et contrat de maintenance est en cours.

Une priorité est donnée à la lutte contre la délinquance et assurer la tranquillité des habitants.

Questions diverses

- La famille HEILL a fait une demande pour placer un panneau indicatif de leur gîte. Le conseil municipal donne son accord.
- Lecture a été faite du courrier de l'école publique sollicitant une aide de 2282€ pour les 26 enfants (CM1-CM2) de Champagne qui projettent de partir en voyage découverte de Mer à l'Eucate. Le conseil municipal est favorable.

- **Location du local de l'ex-cantine Avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10/11/2009 acceptant de louer à GIE- MG FORM RHONE-ALPES le rez-de-chaussée de l'ex bâtiment Cantine cadastré Section B n°379, d'une superficie d'environ 64m² à compter du 01/12/2009 pour un montant mensuel de 350.00€ chauffage compris et précise qu'à ce jour, GIE MG FORM Rhône-Alpes sollicite la location de l'intégralité du bâtiment représentant une superficie totale de 123m² à compter du 01/02/2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer à GIE MG FORM Rhône-Alpes représentée par Sophie MARISSAL, Directrice des opérations, l'intégralité du bâtiment de l'ancienne cantine pour une superficie totale de 123m² à compter du 01 février 2016,
- Fixe à 500.00€ le montant mensuel du loyer hors frais de chauffage,
- Précise que toutes les autres clauses du bail signé le 01/12/2009 demeurent inchangées,

- **Remboursement à titre exceptionnel**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de l'organisation de la cérémonie des vœux organisée le 08 janvier ; Mme Evelyne Serpol Maire Adjoint est allée au magasin VIVAL de Champagne pour acheter des jus de fruits, une nappe et des serviettes mais malheureusement il était exceptionnellement fermé.

Elle a dû se rendre à Carrefour Contact à Artemare et la Commune de Champagne-en-Valromey n'ayant pas de compte ouvert dans ce magasin, Mme Serpol a payé, à titre personnel, la somme de 38.60€ par carte bancaire.

Le Maire demande à l'assemblée de lui rembourser par virement administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de rembourser la somme de 38.60€ à Madame Evelyne SERPOL, Maire-Adjoint par virement administratif,
- Précise que cette dépense sera imputée au compte 678 « autres charges exceptionnelles »,
- **Chauve-souris :**

Le maire rappelle qu'une délibération a été prise au dernier conseil municipal pour la protection des chauves-souris sur la commune. La mairie étant en panne de transmission dématérialisée des délibérations, il convient de renouveler cette délibération. Le conseil municipal donne son accord.

- **Rencontre Bugey Genevois**

La CPIE Bugey Genevois invite les élus à une rencontre sur le thème « comment optimiser les échanges pour faciliter les prises de décisions ? » le samedi 06 février. Monsieur Philippe GONDARD, 1^{er} adjoint au Maire participera à un atelier sur les déplacements en milieu rural.

- **Lutte contre les pigeons :**

Une convention va être passée avec la fédération de chasse. Mme Goud Josiane est piégeuse

- **Commission des travaux :**

La prochaine commission travaux est fixée au samedi 23 janvier à 9h.

Séance levée à 22h30.

